

AVIS PUBLIC – CONSULTATION ÉCRITE
(en remplacement d'une assemblée publique de consultation)**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 367-2021****Modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides afin de délimiter le territoire incompatible avec l'activité minière.**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée directrice générale adjointe de la MRC des Laurentides, que le 25 novembre 2020 le conseil des maires de la MRC a adopté le Projet de règlement numéro 367-2021 ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides afin de délimiter le territoire incompatible avec l'activité minière.

PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE

Le projet de règlement numéro 367-2021 est soumis à la consultation écrite des citoyens. Tous les documents qui s'y rapportent, dont une présentation détaillée, peuvent être consultés sur le site Internet de la MRC des Laurentides (www.mrc-laurentides.qc.ca) ou en faire la demande à l'adresse électronique tiam@mrc-laurentides.qc.ca.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement durant la période de consultation prévue du **20 janvier au 4 février 2021, à 17 h**, de la manière suivante :

- par la poste, au Service de la planification et de l'aménagement du territoire, 1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2
- par courriel à l'adresse : tiam@mrc-laurentides.qc.ca

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse, ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel, afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Cette mesure exceptionnelle de consultation publique écrite a été prise conformément à l'arrêté ministériel no.2020-074 dans le cadre de l'urgence sanitaire due au Covid-19.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré ce 13 janvier 2021.



Isabelle Daoust, CPA, CGA

La directrice générale adjointe et directrice des finances,